



Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

3c

VOL. XVIII — No 1

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

JANVIER 1942



M. A. Charpentier

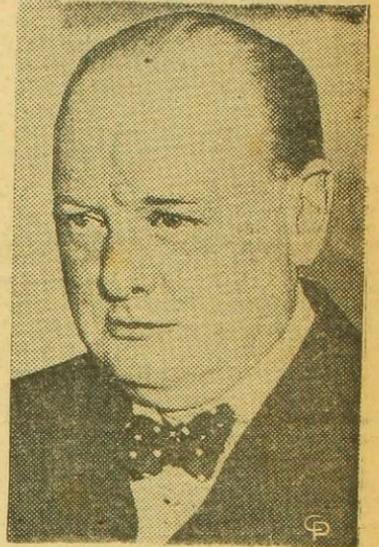
LA VISITE DE CHURCHILL

La visite du premier ministre Winston Churchill à Ottawa et le discours qu'il a prononcé à la Chambre des Communes constituent l'un des plus grands événements de toute l'histoire parlementaire du Dominion. Jamais encore un chef de l'Empire dans l'exercice de ses fonctions n'avait pris la parole dans la capitale de l'un des pays britanniques au delà des mers. Les circonstances particulièrement dramatiques dans lesquelles s'est accompli ce geste historique soulignent sa haute signification. Pour nous, il a un sens particulier puisque, selon la tradition de la Chambre, monsieur Churchill prit aussi la parole en français.

Les déclarations de M. Churchill, faites au lendemain des conférences avec le président Roosevelt, qui ont arrêté les plans de campagne pour la phase nouvelle des hostilités, sont d'une importance exceptionnelle au point de vue international. Le grand homme d'Etat britannique a réaffirmé la détermination de la Grande-Bretagne et de ses alliés de poursuivre la guerre jusqu'à l'écrasement complet de l'hitlérisme. Il a également renouvelé sa promesse de libérer la France et de la restaurer dans son territoire.

Le passage de M. Winston Churchill au Canada est le signal d'un nouvel élan dans l'effort de guerre du pays. L'esprit de confiance et de résolution manifestée par le grand chef est le meilleur tonique désirable au début de l'année 1942.

(Service de l'Information)



M. Winston Churchill

Le Travail et la Vie Syndicale

par Alf. CHARPENTIER

La "Vie Syndicale", organe des syndicats catholiques et nationaux de Montréal, depuis 1924, devient, avec le présent numéro, le journal officiel de la C.T.C.C., mais sous un nom nouveau: "LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE."

Pourquoi ce nouveau titre? Parce que le travail et la vie syndicale s'appellent l'un l'autre. Aucun travail ne peut s'effectuer sans travailleur. Tout travailleur s'identifie à un métier, à une profession. Un lien moral unit tous les gens d'un même métier. Des intérêts communs les poussent à se grouper, à se syndiquer.

Le syndicat qui groupe des êtres humains devient une personne morale. Le syndicat est doué d'une vie collective comme l'être humain d'une vie organique. La vie organique d'un être humain est corporelle et spirituelle. La vie collective d'un syndicat ouvrier est professionnelle et morale.

Un homme s'identifie par son nom et par la profession qu'il exerce. De même un syndicat s'identifie par son titre et par le but qu'il poursuit.

Un ouvrier a sa vie personnelle ou individuelle. Un syndicat a sa vie professionnelle ou syndicale. La vie personnelle d'un ouvrier est faite de la satisfaction de ses besoins physiques, domestiques, sociaux, moraux et religieux. La vie syndicale d'un syndicat ouvrier consiste dans la connaissance commune qu'ont les syndiqués de leurs valeurs, de leurs besoins, de leurs droits et de leurs devoirs collectifs: de leurs VALEURS comme être créé à l'image de Dieu; de leurs BESOINS en tant que chefs ou futurs chefs de famille; de leurs DROITS comme producteurs et consommateurs; de leurs DEVOIRS comme citoyens et chrétiens.

La tâche quotidienne d'un ouvrier prend donc toutes ces significations. Par son affiliation à un syndicat l'ouvrier contracte la vie syndicale qui développe en lui toutes ces préoccupations dont se tisse son labeur de chaque jour.

Donc le travail et la vie syndicale sont faits pour s'unir, autrement dit, l'ouvrier et le syndicat doivent ne faire qu'un. Et encore faut-il que tel syndicat soit libre, véritablement professionnel, national et chrétien.

Pour mener une vie sociale normale l'ouvrier, en tant qu'individu, doit se sentir libre, n'être esclave de personne, pouvoir exercer un métier, et, en tant que citoyen, il doit avoir une idée nette de ses devoirs envers son pays comme de la protection qu'il doit en attendre; l'ouvrier mènera aussi une vie sociale normale si son existence est centrée sur l'idée d'un Dieu à servir, Auteur de tous biens et de toute vérité.

De même le syndicat ouvrier qui veut exercer ses activités professionnelles et sociales normalement, doit-il aussi être libre, n'être pas la créature d'un patron, mais bien le fait de la libre volonté des ouvriers, et très représentatif de ces derniers tant numériquement que professionnellement. Puis tout comme l'ouvrier individuel ne peut se départir de ses droits et devoirs de citoyen, de même le citoyen collectif qu'est le syndicat ouvrier en tant que personne morale, est-il aussi tenu d'avoir une compréhension nette des besoins de son pays, de ses devoirs envers lui.

La vie professionnelle et sociale d'un syndicat, pour être normale, doit donc être aussi nationale, nationale sans mélange, nationale à base d'autonomie vraie, si nationale que le gouvernement du pays ne puisse avoir aucune raison de redouter l'origine, l'inspiration et les buts d'aucun syndicat ouvrier dans le Canada. Et cela plus que jamais en temps de guerre! Enfin pourquoi, à l'exemple du croyant chrétien, qu'est l'ouvrier ordinairement, pourquoi le syndicat ouvrier encore n'idéaliserait-il pas son existence par la pratique de l'esprit chrétien, faute duquel les sociétés se meurent?

Dans l'effort de guerre croissant demandé par la nation, le Travail remplit sans contredit un rôle préminent dans la production de guerre de notre pays. Malheureusement, bien que le principal parmi les agents de production, le Travail est celui qui soit le moins uni ou le moins bien organisé. Ce qui est une faiblesse à l'unité du pays, à l'esprit d'entente à développer avec le Capital, à la discipline de l'intérêt professionnel commun à inculquer aux travailleurs, en même temps qu'au sens de la responsabilité nationale.

La responsabilité nationale et tout ce que ces mots comportent de compréhension mutuelle et de collaboration entre employeurs et ouvriers, puis entre ces deux groupes et l'Etat, surtout en ce temps difficiles, voilà la tâche urgente à laquelle la C.T.C.C. veut se consacrer plus que jamais.

Puisse l'année qui commence réaliser les meilleurs espoirs de tous les adhérents de la C.T.C.C.!

En garde, ouvriers non syndiqués

Vous êtes nombreux, ouvriers qui n'appartenez encore à aucune union; plus de 2,000,000 paraît-il, à travers le pays! Divers mouvements sollicitent votre adhésion. Tous prétendent représenter l'organisation la plus effective, la seule vraiment capable de régler vos difficultés.

Une chose est certaine: l'union ouvrière est une puissance aux mains des travailleurs, une puissance redoutable non seulement pour les patrons, mais pour les employés eux-mêmes et le pays tout entier, car elle devient bienfaisante ou néfaste, selon l'esprit qui l'anime et les chefs qui la dirigent. Tout mouvement ouvrier neutre tend à l'unité, à l'agglomération de tous les salariés dans un seul organisme central. Plus la centralisation est grande, moins les unions locales, les simples membres ont de l'influence sur la direction générale du mouvement.

Ouvriers canadiens, vous en particulier, ouvriers canadiens-français, vous ferez bien de réfléchir à deux fois avant de donner votre nom à un mouvement ouvrier dont vous ne connaissez ni l'esprit qui l'anime ni les véritables chefs qui le dirigent.

La guerre actuelle doit vous ouvrir les yeux au moins sur un aspect de ce point important. Tous les chefs ouvriers appuient maintenant le Canada dans son effort de guerre, mais depuis quand cette unanimité? Depuis que le nazisme menace l'union soviétique, depuis que le Japon fait couler le sang des citoyens américains. Depuis ces faits nouveaux, le patriotisme canadien de certains chefs ouvriers ne connaît plus de bornes: à les entendre leurs unions sont prêtes à faire travailler leurs membres nuit et jour sans salaire pour gagner la victoire. Avant ces deux faits nouveaux notre cause commune la cause du Canada, était pourtant aussi juste, aussi sacrée au coeur de tout sujet canadien. La raison de ce changement d'attitude est révélatrice. Les communistes sont communistes avant d'être ouvriers canadiens. Les unions que nous appelons internationales, ici, sont avant tout des

(Suite à la page 8)

Salaires et indemnités de vie chère

par Gérard PICARD

Les décrets adoptés en ces derniers mois par le gouvernement fédéral, sous l'autorité de la Loi des Mesures de guerre, ont profondément changé la vie économique et sociale d'avant-guerre. Devant ces décrets, les réactions sont différentes suivant les milieux. Dans certains milieux, on ne voit là qu'une situation temporaire qui disparaîtra complètement après la guerre; et dans d'autres milieux, on y voit les signes évidents d'une évolution économique et sociale dont l'après-guerre tiendra compte, jusqu'à un certain point, dans la mise en vigueur du programme de sécurité sociale annoncé par tous les pays démocratiques.

Il serait osé de vouloir apprécier, pour le moment, chacun des décrets adoptés en vertu de la Loi des Mesures de guerre. Mais il importe, cependant, que les travailleurs aient au moins les renseignements dont ils ont besoin en rapport avec les décrets qui les affectent plus particulièrement. Tenons-nous-en pour aujourd'hui au décret C. P. 8253 du 24 octobre 1941, en vigueur depuis le 15 novembre 1941, et qui a trait aux salaires de base et au paiement d'une indemnité de vie chère.

Le décret C. P. 8253 a "gelé" les salaires aux niveaux en vigueur le 15 novembre 1941 sauf pour les employeurs qui, à ce moment, avaient moins de 50 employés à leur service, et pour les employeurs de l'industrie de la construction qui, à cette date, avaient moins de dix employés à leur service. Dans ces deux derniers cas, les salaires ont été "gelés" à partir du 5 décembre 1941. Il ne s'agit pas ici exclusivement des minima de salaires payés d'après un taux horaire et en vertu d'une convention collective. Il s'agit des salaires effectivement payés. Le salaire minimum horaire et le salaire maximum horaire, pour un métier quelconque, sont tous deux gelés, mais il peut y avoir encore hausse de salaires, entre le minimum et le maximum, sans avoir à recourir au Conseil Régional ou au Conseil National du Travail. Ces explications découlent des interprétations données par le Conseil National du Travail, dans son premier bulletin officiel, daté du 10 décembre 1941. Exemple: un électricien reçoit, en vertu d'une convention collective, un salaire minimum de soixante (\$0.60) cents de l'heure. Au service du même employeur, il y a d'autres électriciens qui reçoivent, en dépit de la convention, soixante-dix (\$0.70) cents de l'heure, et soixante-quinze cents (\$0.75) de l'heure. Les raisons qui expliquent, généralement, les salaires plus élevés que les minima, sont la compétence et les années de service. Ces raisons restent valables pour justifier des augmentations de salaires, entre un minimum et un maximum déjà payés, pour telle occupation dans tel établissement ou sur tel chantier d'un employeur. Les augmentations de salaires, par voie de procuration, peuvent aussi être continuées.

Il semble bien à propos d'ajouter ici qu'en plus de ce qui précède, le décret C. P. 8253 affecte aussi les taux à la pièce, les boni de production et les commissions payées en plus du salaire. Un employeur ne peut changer ses taux à la pièce en vigueur au moment du décret; il ne peut non plus modifier les bases d'après lesquelles les boni de production sont calculés; ni changer le pourcentage des commissions payées.

Dans le cas des boni de production, on fera peut-être remarquer que les salaires varient parfois de semaine en semaine avec ce système. C'est exact. Mais le salaire peut varier, d'après ce système, sans que varient les facteurs qui servent à déterminer le pourcentage ou le montant de boni de production.

Voilà, trop brièvement, pour ce qui a trait aux salaires. Ce sujet sera repris un jour ou l'autre. Pour le moment, nous nous en tenons aux informations d'ordre général.

Quelques lignes, maintenant, sur l'indemnité de vie chère. Le décret 8253 prévoit le paiement d'une indemnité de vie chère pour les salariés assujettis à la législation de guerre du gouvernement fédéral. Ce sujet donne lieu, à l'heure actuelle, à des divergences d'opinion. Mais, du point de vue général, on peut dire que les industries de guerre étaient liées par le décret C. P. 8253 dès le 15 novembre 1941, et qu'elles devaient ajuster le montant de l'indemnité de vie chère en tenant compte de l'indice fédéral du coût de la vie; dans d'autres cas, il s'agissait de fixer une indemnité de vie chère correspondant à la hausse du coût de la vie depuis la dernière augmentation générale des salaires, mais sans remonter, toutefois, à une période antérieure au mois d'août 1939.

Dans le cas des entreprises industrielles ou commerciales n'ayant rien

(Suite à la page 8)

A travers les revues et les journaux

par l'abbé L. BOVY

Le coût de la vie et la guerre

François-Albert Angers, dans l'*Actualité Economique* (octobre 1941) constate que la stabilisation du coût de la vie s'obtient en ne contrôlant pas seulement l'offre mais aussi la demande. "Sa politique financière (celle du gouvernement canadien) est conçue en vue d'atteindre une double fin: obtenir l'argent nécessaire à la guerre, et du même coup restreindre la quantité de pouvoir d'achat disponible, c'est-à-dire la demande". D'où les taxes, les emprunts. L'auteur note toutefois que "beaucoup de taxes... aggravent de leur propre poids les prix de certains produits, même de nécessité". Et plus loin: "Il faudrait au moins... ne pas taxer les produits où les profits normaux des compagnies fabriquant des produits qui entrent dans la composition de ce qu'on appelle l'indice du coût de la vie, c'est-à-dire des produits indispensables à la vie convenable des familles".

Pour arriver à restreindre la demande, l'auteur songe au rationnement — vertu d'économie imposée de force — tout en admettant que les victimes de dix ans de chômage l'accueilleront avec peu d'empressement.

D'autre part la hausse des prix frappe durement les personnes à revenus faibles et ces familles nombreuses que le gouvernement fédéral ignore encore une fois.

Du reste de l'article laissons tomber la difficile question d'inflation mais retenons le conseil de faire, en temps de guerre, les sacrifices voulus et de "faire porter le poids des sacrifices sur des coupures dans les dépenses de cigarettes, de liqueurs douces, etc..."

Après l'assurance-chômage, l'assurance-maladie...

Le P. Emile Bouvier, dans *Relations* (octobre 1941), étudie l'assurance-maladie obligatoire dont les députés seraient saisis lors de la prochaine session à Ottawa.

Après des chiffres sur les décès, les causes de décès, la carence de médecins et de lits dans les hôpitaux, comme sur les salaires ouvriers, le R. Père préconise l'assurance-maladie obligatoire avec des réserves toutefois.

"Quelle que soit sa forme, cette législation, pour être acceptable, devra respecter les points déjà signalés comme essentiels. Ils regardent en particulier la protection de la profession contre les ingérences de l'extérieur, politiques ou autres, et assurent, sous la surveillance d'un Collège de médecins conscient de ses responsabilités, la libre pratique de la médecine, condition essentielle du rendement professionnel et du progrès scientifique".

"Cette législation devra garantir les particularismes ethniques, religieux et géographiques au moyen d'une administration provinciale. Enfin elle devra laisser à la classe moyenne le choix d'une assurance volontaire sous forme de mutuelle, de coopérative médicale ou de société d'hospitalisation".

Assurances sociales

Oswald Stein, chef de la section des assurances sociales au bureau international du travail, présente une étude sur les assurances sociales dans la *Revue internationale de travail* (sept. 1941) sous le titre: "Vers la sécurité sociale". L'étude est documentée. Faite par un spécialiste, elle n'est pas à la portée de tous. Plus d'un chef ouvrier se doit de connaître son opinion sur les caractéristiques et fonctions des services de sécurité sociale comme son point de vue sur l'assurance sociale obligatoire.

La famille canadienne et les difficultés économiques

C'est la grande misère de la famille que l'auteur déplore, — surtout de la famille nombreuse. (*Culture*, vol. 2, p. 273-278, Québec, sept. 1941).

Par une étude très documentée, le P. Gonzalve Poulin, O.M.I., répond à deux questions: "Quel ordre social peut afficher une stabilité quelconque tant qu'il favorise une économie qui combat le famille? Dans quel sens doit-on orienter l'économie pour qu'elle serve toutes les fins de la famille?"

Ceux qui ont des responsabilités sociales devraient méditer les lignes suivantes que nous extrayons de ses conclusions. "On ne peut espérer sur ce point aucune restauration durable tant que l'Etat, indifférent aux valeurs humaines de la civilisation, inspire ses directives économiques d'immédiateté et méconnaît la souveraine exigence du droit naturel et de l'éthique chrétienne.

"L'économie peut redevenir une ouvrière patiente et laborieuse de la vie, si elle favorise les biens chrétiens de la famille et tient compte de ce que la prospérité de la famille, à cause de

la priorité de cette société sur toute autre, assure du même coup la prospérité des professions et la prospérité des finances publiques. Une politique familiale soucieuse d'assurer le salaire familial, de reconnaître pratiquement les services nationaux des mères de famille nombreuse, d'organiser les marchés et le coût de la vie de manière à ce qu'ils soient influencés bien plus par les familles nombreuses que par les célibataires et les familles sans enfants; en un mot, une politique qui multiplie les services familiaux et entoure la famille de respect, d'honneurs, de privilèges et de dignité, constitue le premier redressement pour un ordre social juste et prospère".

Problème du logement

Il faut lire l'article du P. Joseph Ledit, S.J., "Un homme — Une cité-jardin", dans *Relations* (oct. 1941). L'auteur décrit comment s'édifie le quartier *Mary Ridge*, à Saint-Louis, Missouri. Cette initiative a le mérite de tenir compte des familles nombreuses. Un projet de ce genre s'élabore chez un groupe d'architectes montréalais; bien que par ailleurs ce projet ait le défaut de n'accommoder que les petites familles. — du moins si l'on en juge par les plans et dessins (très beaux) présentés au public le printemps dernier au musée

d'art d'abord, à l'exposition de l'artisanat ensuite.

L'après-guerre

Qu'en dit l'abbé Lionel Groulx? "L'ordre nouveau" ne peut être une création exclusivement politique, d'abord et au premier chef, il sera une création morale... On l'a dit tant de fois, il n'aura d'autre désarmement que le désarmement moral, celui qui vaudrait au monde la suppression, aussi complète que possible, des justes causes de conflit, désarmement qui serait le fruit d'un ordre de justice, de justice publique et de justice intérieure, et qui mettrait la guerre non seulement hors la loi mais hors la conscience... Sans nul doute, les petits peuples peuvent s'attendre à des heures terribles... c'est le temps pour eux de s'accrocher aux principes qui ne cèdent point, aux vérités populaires... Quoi que les puissants entreprennent, nous savons qu'ils ne construisent rien de durable contre l'homme, contre les nations, contre la civilisation éternelle... De même l'expérience enseigne que les petites nationalités ne meurent pas qui entretiennent leur volonté de vie, même à l'état de feu secret dans leur conscience pourvu que le feu reste sacré. — (*Revue Dominicaine*, nov. 1941).

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Directeur et chef de la publicité: Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Chef de la Rédaction: J.-E.-A. Pin

Collaborateurs: Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.

L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques:

F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques: L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur: Yvon Meunier, L.S.C.

Rédaction et administration: 1231 est. de Montigny — Tél.: FA. 3694

Abonnement:

Un an... 0.50, le numéro 3 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, MONTREAL.



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

L'importance de l'ouvrier dans l'effort de guerre

Collaboration intime entre le soldat et l'ouvrier — Guerre mécanisée — Le rôle du Canada — Responsabilité de l'ouvrier

On se plaît avec raison à rappeler l'héroïsme de nos soldats qui, face à l'ennemi, luttent avec vaillance, en donnant le meilleur d'eux-mêmes. A notre tribut d'admiration pour nos valeureux défenseurs, il faut joindre également une pensée reconnaissante pour nos ouvriers qui travaillent à l'arrière-garde pour ravitailler nos armes.

Soldats de la production, les travailleurs ont toujours été les alliés INDISPENSABLES des soldats de la ligne de feu. Sans le fruit du labeur ouvrier, l'armée la plus disciplinée, les soldats les mieux aguerris, sont cloués sur place, demeurant sans défense et sont voués à la défaite ou au massacre.

L'ouvrier et le soldat fraternisent dans un même idéal, celui de la défense du pays; leurs rôles se complètent.

Pendant que le soldat subit un long entraînement pour renforcer son corps, aguerrir son tempérament, l'ouvrier, lui, sans parade, subit son entraînement par les exercices quotidiens souvent pénibles que lui demande son travail et ce, pour donner le maximum d'efficacité.

Sa besogne de chaque jour, qui parfois, est très monotone en elle-même, l'ouvrier l'acceptera avec joie, car il a conscience qu'elle est utile pour son pays; c'est pour seconder avantageusement l'effort du soldat qu'il fait lui aussi son effort sur le champ de bataille de l'usine.

* * *

La guerre d'aujourd'hui n'est pas tant la guerre du soldat contre le soldat, du muscle contre le muscle, que la guerre de la machine contre la machine, du fer contre le fer.

La retraite de Dunkerque l'a cruellement démontré: des milliers d'humains étaient réduits à l'impuissance devant une vague roulante de machines, sous une pluie de feu. Lutte de nains contre des colosses d'acier! Quelques soldats conduisant des machines infernales font plus de dégâts que tout un bataillon.

Ces faits mettent en lumière l'IMPORTANCE du front de la production dans le conflit actuel.

Les ouvriers qui construiront ces engins de mort, barabares mais indispensables, joueront donc un rôle PRIMORDIAL dans la présente guerre.

Une escadrille de bombardiers s'envole, un régiment se lance à l'assaut, un convoi de ravitaillement gagne la haute mer; a-t-on pensé à la somme formidable de travail que tout cela a d'abord demandé à nos ouvriers? ...

Pour construire un seul avion, un seul tank, un seul cuirassé, combien d'ouvriers se sont penchés sur leur ouvrage. ...

Ici c'est, à l'entrée d'une usine, des tas de tiges de fer et de plaques d'acier, des amoncellements de matériaux. ... ce fer, cet acier, ces matériaux vous les retrouverez à la sortie de l'usine sous forme de canons, de fusils. ...

Par un miracle d'ingéniosité et de travail de la part des ouvriers, ce qui était inerte est devenu une machine ou un instrument qui, sous la main du soldat, jetteront la destruction parmi les ennemis.

Le rôle du Canada dans la guerre est largement déterminé par sa position géographique: Situé à des distances considérables des champs de bataille, ce qui met ses usines à l'abri des raids aériens, notre pays doit être tout d'abord un ARSENAL.

Possédant une bonne part des matières premières nécessaires aux industries de guerre, puissamment organisé au point de vue industriel, le Canada peut accomplir quelque chose de gigantesque dans la production massive des nécessités de la guerre.

D'ailleurs, n'est-ce pas ce que M. Churchill avait compris lorsqu'il nous disait: "Fournissez-nous les armements et nous vous donnerons la victoire". ?

* * *

Dans les lignes précédentes, nous avons voulu souligner le rôle prééminent de l'ouvrier dans la guerre actuelle.

Ce rôle PREÉMINENT qu'il a à jouer, entraîne pour lui des OBLIGATIONS et des DEVOIRS correspondants.

Si le sort de la guerre repose dans une large mesure dans les mains des travailleurs des usines de munitions, ces derniers se doivent d'être CONSTAMMENT à l'ouvrage et seront très prudents vis-à-vis des saboteurs qui prêcheront la grève.

Le droit à la grève, le droit aux meilleurs salaires, le droit aux meilleures conditions de travail, ce sont des droits nécessaires, fondamentaux pour tous nos travailleurs.

Mais tous ces droits ne doivent pas faire oublier aux ouvriers leurs responsabilités envers leurs défenseurs.

L'arrêt du travail peut, dans certains cas, signifier un arrêt de mort pour des soldats.

Ses justes revendications, l'ouvrier les fera valoir dans les comités de conciliation ou d'arbitrage; ainsi il pourra obtenir justice, sans pour cela, arrêter la production.

En terminant, rappelons les paroles que prononçait l'honorable Edgar Rochette, ministre provincial du travail, à l'occasion du nouvel an.

"Le monde civilisé, disait-il, compte autant sur le front du Travail que sur le front du combat proprement dit pour le défendre, car l'ouvrier à l'usine, à l'atelier, au chantier est au même degré que le soldat sur la ligne de feu, indispensable à l'obtention de la victoire finale".

Ouvriers, vous comptez sur nos soldats pour vous défendre, eux et votre pays comptent sur vous pour les ravitailler.

Alphonse BEGIN



... ET PENDANT CE TEMPS-LA LE JAPON...

Agissements communistes chez nous

Au moment où tous les citoyens vraiment loyaux se préoccupent de l'unité nationale et de l'effort de guerre, il est très inquiétant de constater certains incidents qui se passent chez nous.

Lors d'une assemblée tenue à Montréal la semaine dernière, dans une salle municipale, on déroula devant un auditoire de plus de mille personnes une grande photo de l'honorable monsieur Churchill; il n'y eut presque pas d'applaudissements. Quelques minutes plus tard à la vue d'une large image de Staline les applaudissements éclatèrent. ...

Encore la semaine dernière, à Montréal, un autre fait significatif se produisit lors d'une assemblée où M. Max Eastman, écrivain, conférencier et anticommuniste adressa la parole.

Comme on devait s'y attendre, les communistes se rendirent nombreux à cette assemblée pour empêcher M. Eastman d'exposer ses vues et ses idées; il y avait 2,000 personnes environ dont la moitié semblaient être des adeptes du communisme.

Eastman loua la Russie au front, mais nous mis en garde contre le parti communiste chez nous. Son avertissement fut le signal d'une démonstration honteuse de la part des communistes qui tentèrent de fermer l'assemblée et d'enlever à M. Eastman — notre invité au Canada — son droit de parole.

De plus, la semaine dernière également, le nouveau ministre de la Justice, l'honorable Louis St-Laurent, fit une déclaration dans laquelle il disait que des preuves existaient démontrant que le parti communiste s'était montré très actif à répandre la discorde et le mécontentement parmi nos forces armées.

Tous ces incidents indiquant un état de choses pour le moins dangereuses pour la sécurité de notre armée, auraient dû provoquer une protestation énergique de la part de l'opinion publique.

Les citoyens les plus avertis et les plus loyaux n'ont pas bougé et la presse a fait silence ou n'a pas osé commenter ses incidents.

La classe ouvrière sait plus que toute autre que les communistes du Canada ne sont que des rusés menteurs qui essaient de jeter la discorde parmi les classes laborieuses par des arguments trompeurs et ce afin d'établir leur dictature à la faveur de ces troubles et de la révolution.

Les faits passés et présents sont là pour le prouver!

Les organisations ouvrières se doivent donc, à la lumière de ces événements, de déclarer de nouveau leurs vues sur le parti communiste.

Nous demandons également à la presse canadienne qui se dit loyale, de sortir de son mutisme, de cesser d'éviter la question et d'éclairer franchement le peuple canadien sur tous ces faits, qui menacent la sécurité publique!

A. B.

Il ne suffit pas aux patrons de dire qu'ils sont en faveur de l'organisation ouvrière, des syndicats catholiques, il faut que, de fait, ils les favorisent, qu'ils aient une conduite sociale et traitent avec leurs ouvriers selon les données de la doctrine sociale catholique.

Des voix d'outre-mer

Trois anciens de la C. T. C. C. se souviennent de nous — Impressions de M. Maurice Doran — Le peuple anglais est admirable dans son courage et dans ses privations

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a adressé les messages suivants à M. l'abbé Georges Côté, ex-aumônier général de la C.T.C.C., et au R. P. Léopold Gratton, O.M.I., ex-aumônier des syndicats de Hull, actuellement en service militaire outre-mer, comme chapelains militaires:

Voici le texte du câblogramme envoyé à chacun des ex-aumôniers: "En mon nom et au nom de tous vos amis du bureau confédéral, je m'empresse avec joie de formuler à votre égard les vœux les meilleurs de joyeux Noël et de bonne année. (Alfred Charpentier)." M. l'abbé Georges Côté a répondu comme suit: "Souhaits reçus merci. Mêmes vœux confédération, membres du bureau et familles. Salut Bertrand."

Le R. P. L. Gratton répondit comme suit: "Sensible vœux reçus, présente hommages bonne heureuse année, président, officiers, membres, amitiés."

M. Charpentier a aussi reçu une lettre de M. Maurice Doran, ex-vice-président de la C. T. C. C., actuellement en service militaire outre-mer dans un régiment canadien.

Voici quelques extraits de la lettre de M. Doran: "Je suis parti d'Ottawa le 10 novembre et suis débarqué dans un port anglais le 27 novembre. Mon frère Georges a fait la traversée avec moi. La traversée fut belle à part trois jours de forts vents.

Toutes les mesures avaient été prises afin d'éviter des accidents aux militaires qui composaient le plus gros envoi de troupes qui ait jamais traversé l'Atlantique; nous étions fortement escortés de navires de guerre anglais et canadiens. Du train qui nous transportait à notre destination, on pouvait voir, le triste spectacle de villes en partie démolies par l'ennemi.

Malgré les grandes privations des populations, et en dépit des bombardements le peuple anglais a un moral excellent. Cela fait mal au coeur que de voir les enfants se rendant à l'école avec un respirateur pour le gaz pendu au cou et leurs livres sous le bras.

Ici, c'est la guerre pour les civils aussi bien que pour les militaires: les industries fonctionnent 24 heures par jour, les ouvriers, les hommes comme les femmes sont enrôlés, soit dans l'armée, soit dans l'industrie, selon leurs capacités."

M. Doran se rappelle au souvenir du bureau confédéral et offre ses meilleurs souhaits de bonne et heureuse année, comme aussi à Son Exc. Mgr Charbonneau et à M. l'abbé Bertrand.

M. Charpentier a répondu à M. Doran en le remerciant du bon souvenir qu'il garde pour la C.T.C.C., ses officiers et ses membres. Il lui souhaite un séjour sans accident grave et une bonne santé. "De la part de tous tes amis du bureau confédéral, je te souhaite une année de santé, de succès et de confiance dans la victoire de nos Alliés."

L'inscription aux bureaux de placement de l'Assurance-chômage

Nous attirons tout particulièrement l'attention des officiers et des membres des syndicats catholiques sur les renseignements qui vont suivre au sujet du Régime de placements des Bureaux de placement et de réclamations de la Commission d'assurance-chômage, que nous trouvons dans la Gazette du Travail, numéro du mois de novembre:

"En vue d'uniformiser la ligne de conduite que les bureaux locaux de placement et des réclamations devront adopter dans tout le Canada, la Commission d'assurance-chômage a approuvé dernièrement une déclaration sur cette question, dans les termes suivants:

"Conformément aux termes de cette déclaration, les bureaux de placement et des réclamations: (a) s'efforceront de mettre les employés canadiens capables de travailler, sans distinction de sexe, métier ou occupation, en rapport avec des emplois appropriés; (b) s'efforceront de trouver des Canadiens capables de remplir tout emploi disponible offert par un employeur; (c) aideront dans la mesure du possible, à remédier au chômage, ou proposeront des mesures propres à y remédier.

"En enregistrant les noms des candidats et les avis d'emplois disponibles, et en signalant ces emplois aux candidats, les bureaux de placement et des réclamations n'exigeront pas d'honoraires des employeurs et des employés.

"Les bureaux de placement et des réclamations s'efforceront de recommander les candidats les plus compétents parmi ceux qui sont inscrits et pouvant être affectés aux emplois disponibles; lorsque plusieurs personnes d'égale compétence sont disponibles pour le même emploi, on accordera la préférence à la personne ou aux personnes dont la demande ou les demandes, selon le cas, indiquent la plus longue période d'inscription continue avant la date de placement; pourvu toutefois, que rien de ce qui est contenu dans la présente déclaration n'empêche l'envoi d'un certain nombre de personnes à un employeur pour qu'il effectue une sélection ni l'envoi d'une personne qui pourrait être demandée par un employeur."

Les chômeurs ont donc le devoir d'aller s'inscrire au bureau de placement de leur centre, car les premiers inscrits seront placés.

La grève

On devrait mettre un frein à la propagande malsaine de certains agents ouvriers en faveur du seul recours à la grève pour obtenir les améliorations réclamées par les organisations ouvrières.

La grève est parfois nécessaire, encore faut-il qu'on n'y ait recours que comme dernière tentative de se faire entendre et d'obtenir ce que l'on veut.

Le plus souvent, ces propagandistes, avec leurs appels téméraires pour ne pas dire plus, en faveur de la grève, deviennent les pires ennemis des ouvriers qu'ils entraînent dans des

situations anormales et même très dangereuses.

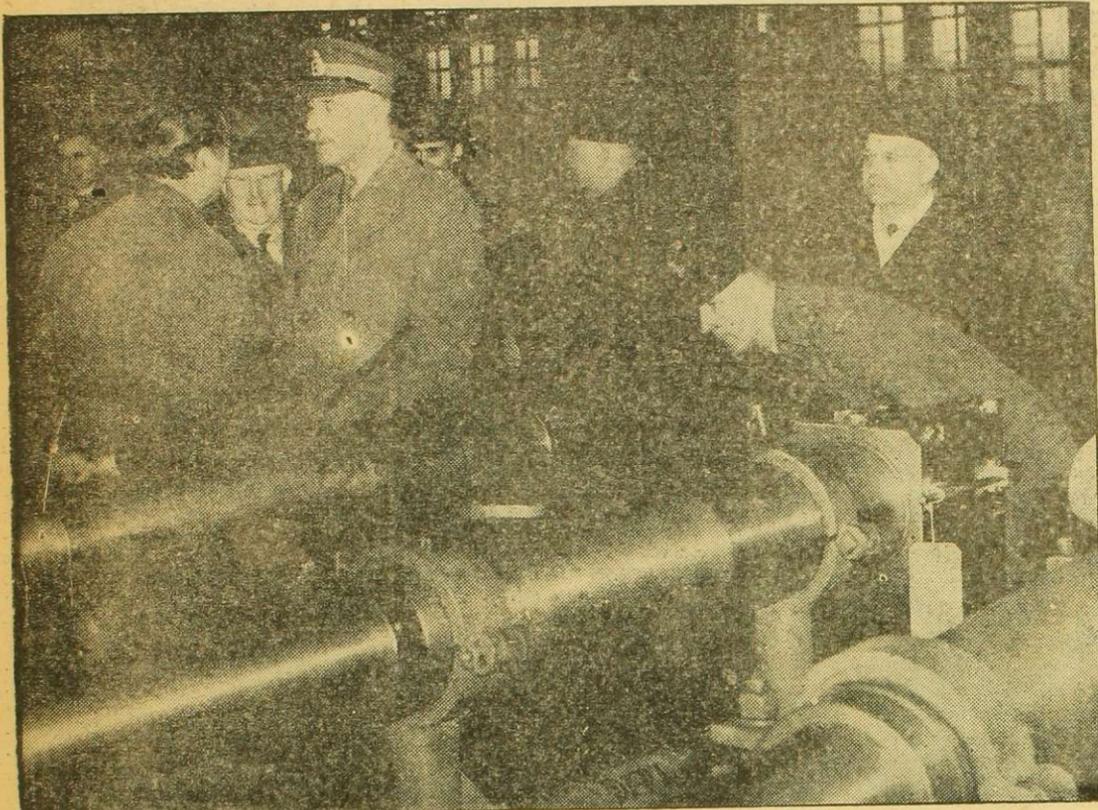
Les ouvriers, soucieux de leurs intérêts professionnels bien compris, ont le devoir impérieux d'étudier le pour et le contre de la grève avant de la déclarer.

Pensées

Si nous voulons remettre le monde d'aplomb, il est urgent de lui servir des idées saines et fortes. Et c'est dans le christianisme, inspirateur de tout ce qui s'est fait de plus grand au cours de l'histoire, que se trouvent les idées inspiratrices de la véritable architecture sociale.

LES OUVRIERS DU "QU"

Ils fournissent des canons, des tanks, de toutes sortes et, également, de n



Les ouvriers québécois se sont mis résolument à la besogne, sachant que les combattants comptent sur eux pour les ravitailler.

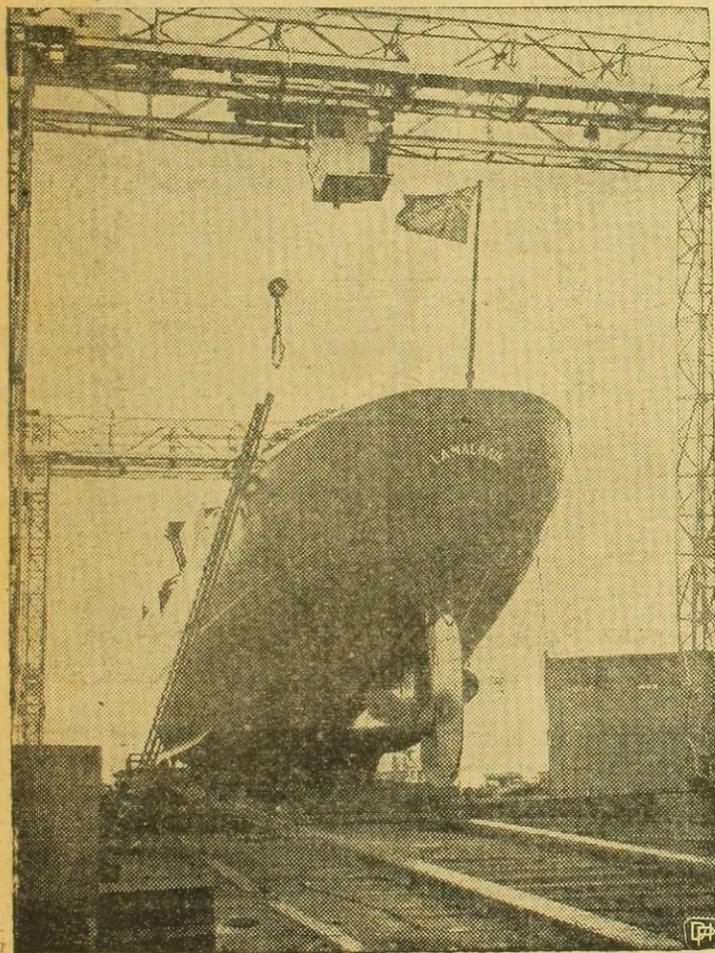
Ils ont rempli noblement leur rôle, nous ne devons pas leur ménager nos félicitations.

Le gouverneur général du Canada, le comte d'Athlone, a tenu à rendre récemment un hommage public aux travailleurs des usines de guerre. Voici ce qu'il disait en s'adressant en français aux ouvriers des Montreal Locomotive Works: "Le rôle que vous tenez actuellement sera dans votre vie un sujet de fierté, car votre travail est une contribution essentielle à la victoire. Vous êtes tous de la même équipe ouvriers anglais et canadiens. Vous êtes tous soldats. Quand le temps sera venu et que nos hommes reviendront aux foyers avec les palmes de la victoire, je suis sûr qu'ils pourront dire de vous ce que vous pourrez dire d'eux: "Grâce à Dieu, nous ne leur avons pas failli."

Rappelons également les paroles que prononçait le major-général

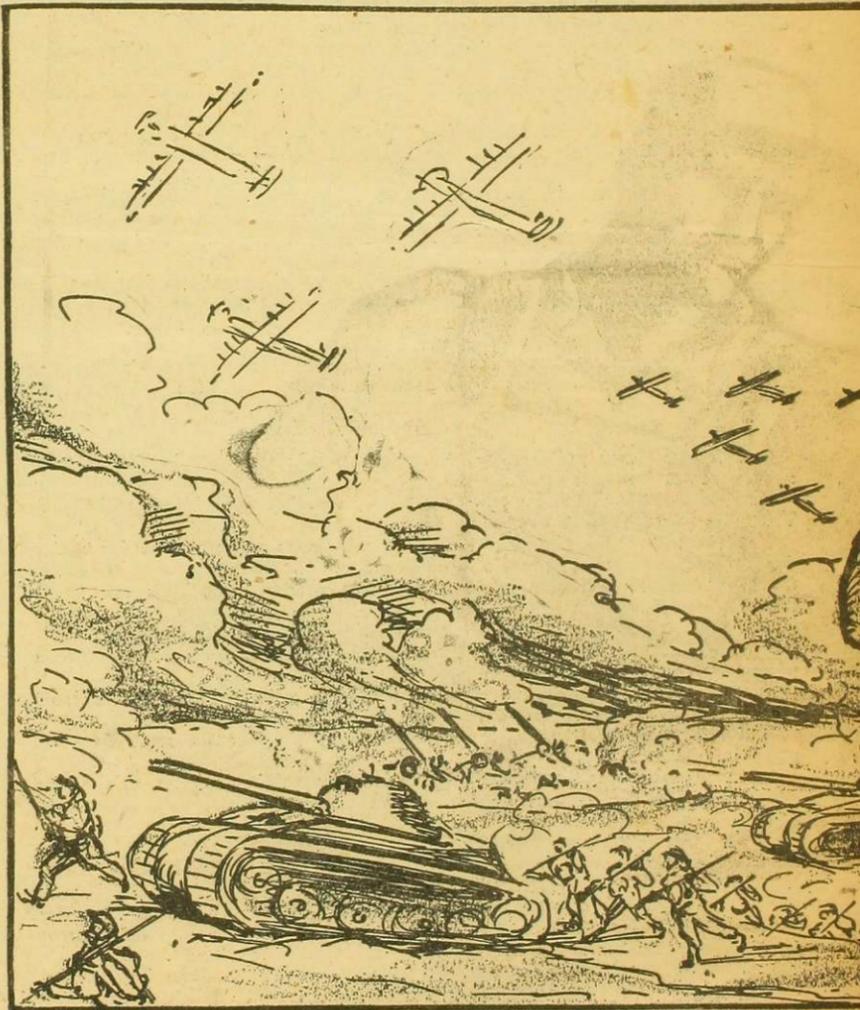
Lors de la visite à Sorel, le gouverneur-général cause avec un ouvrier, près d'un canon construit par une usine où plus de 80% des ouvriers sont Canadiens-français. A cette occasion Son Excellence a remercié les ouvriers de Sorel de leur travail efficace. Il leur a demandé de continuer à fournir les armements nécessaires à la victoire finale.

(Photo—La Patrie)



Le lancement d'une autre corvette. Celle-ci porte le nom du joli centre canadien-français de la Malbaie. Jusqu'à ce jour, les chantiers maritimes canadiens ont construit 77 corvettes, 59 dragueurs de mines, 11 vaisseaux-patrouilleurs, 19 canots-torpilleurs et 700 unités navales plus petites. On annonce que des commandes seront données sous peu pour la construction de 55 autres corvettes, de 25 dragueurs de mines et de 6 chalutiers.

(Photo—Service de l'Information)



Le combattant peut con

ENROLES DANS LE SERVICE ACTIF



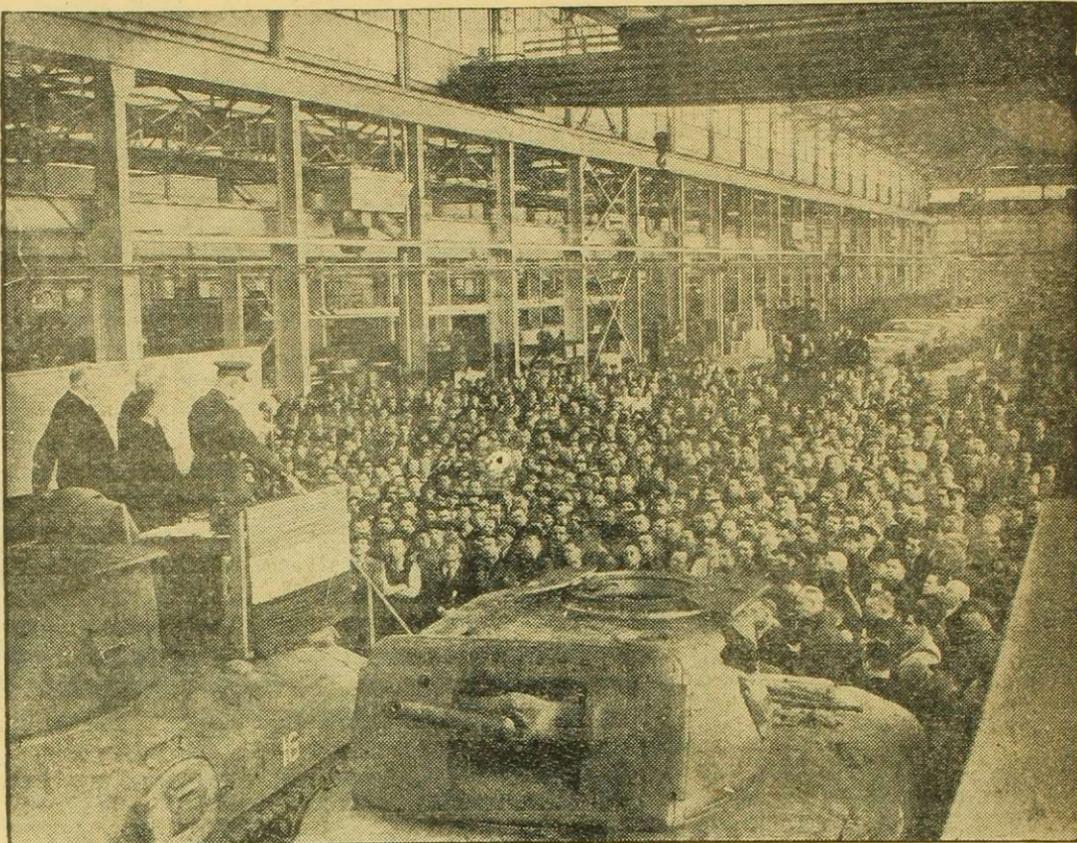
Plus de la moitié du dernier groupe de recrues appelées au service militaire au centre d'instruction de Joliette sont passées volontairement en service actif. Parmi eux, il y a les soldats (en avant): A. Desrosiers, C. Dumas, T. Chartrand, M. Carpentier, R. Perreault, S. Hamelin, A. Pitre, R. Beaumier, E. Rioux, L. Bélanger, N. Pratte, A. Champagne, A. Dault, A. Gascon, L. Asselin; en arrière: G. Bergamin, R. Champagne, R. Demontigny, O. Bachand, R. Beaudette, E. Poirier, A. Pilotte, B. Beauchesne, Lt M. Lamarre, R. Bordeleau, M. Bouchard, C. Crevier, P. Cloutier, G. Ayotte, R. Cloutier, M. Bourdeau. (Photo—Armée Canadienne)

QUEBEC" FONT LEUR PART

Avions, des corvettes, des munitions recrues dans le service actif.

Léo-R. Lafèche, D.S.O., sous-ministre des services nationaux de guerre du Dominion, le 12 janvier devant les membres du Canadian Railway Club à l'hôtel Windsor à Montréal; elles précisent le rôle que nous, Canadiens et québécois, nous avons à jouer dans cette guerre.

"Nous devons, disait-il, produire et livrer nos produits. De tous les pays britanniques, le Canada peut le mieux accomplir cette besogne. Un programme de production accrue nécessiterait encore des centaines de mille Canadiens à cette besogne vitale de produire et de livrer des armes et des approvisionnements de guerre. On n'a pas besoin d'aller en dehors de la province de Québec pour se rendre compte que notre effort de guerre n'a pas encore atteint le maximum. Il y a plusieurs mains alertes et bien disposées, et chez les hommes et chez les femmes, parmi mes compatriotes, qui seraient heureux de faire complètement leur part tout comme on a demandé à d'autres Canadiens de la faire. Je ne connais aucune province où la population est plus désireuse de gagner la guerre. On doit inviter davantage les citoyens de la province de Québec à contribuer à notre effort de guerre."

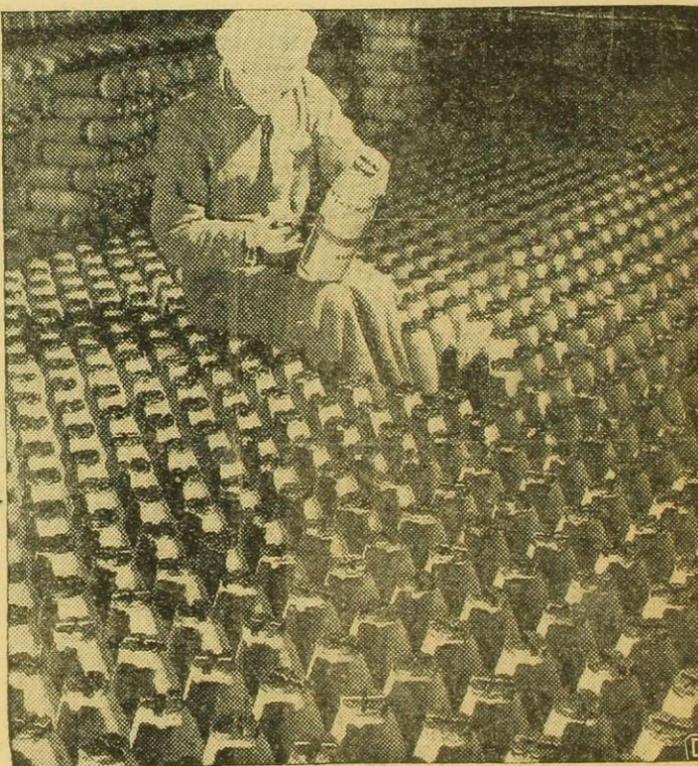


Au cours de sa visite aux usines de Montreal Locomotive Works, le gouverneur-général adresse la parole aux ouvriers.

(Photo—La Patrie)



...ur l'ouvrier québécois.



Dans une usine de munitions de la province de Québec, un ouvrier marque au pochoir des obus antiavions qui seront bientôt expédiés en Grande-Bretagne. C'est la troisième année de guerre, l'ouvrier canadien doit se promettre de travailler toujours plus fort afin que nos défenseurs de première ligne ne manquent pas des outils qu'il faut pour "terminer la besogne".

(Photo—Service de l'Information)



Une ouvrière à l'usine de munitions de Bronsburg, P.Q.

(Photo—Service de l'Information)

RECRUES DE L'ACTIVE AU CAMP DE JOLIETTE



Voici plusieurs de ces recrues au milieu desquelles on remarque le lieutenant Jean Grenier. De gauche à droite, rangée d'avant: W. Globinsky, M. Dupuis, E. Drapeau, R. Roulet, C. St-Jean, M. Levasseur, G. Tremblay, H. Stebonne, J. Parent, J. Lapointe, J. Gouzopoulos, G. Gauthier, R. Thériault, G. Desjardins, L. Giroux, E. Rouillard, R. Desilets, A. Labbé, A. Guadron; en arrière: A. Urban, A. D..., R. Ethier, L. Drouin, J. Fise, L. Tremblay, A. Hébert, A. Gravel, A. Hébert, R. St-Cyr, A. Hémond, L. Desbiens, R. Jean, B. Lambert, R. Lafrenière, E. Gervais, R. Foucault, R. Bécillard, R. Charbonneau, G. Villeneuve, M. Lafrenière.

(Photo—Armée Canadienne)

MAMANS

Donnez-nous des chrétiennes.

LA PAGE DE LA FAMILLE

PAPAS

Donnez-nous des chrétiens.

La vie de famille

par L. VALOIS, ptre

Le Comité des fêtes religieuses du Troisième centenaire de la fondation de Montréal organisait pour le dimanche, 11 janvier, la consécration de l'île de Montréal à la Sainte-Famille, afin de commémorer le troisième centenaire de cette consécration, qui fut faite en 1642.

Le Comité des fêtes religieuses a demandé, en outre, à chaque paroisse et même à chaque famille de faire aussi ce jour-là leur consécration particulière. C'est le vœu que vient d'émettre l'épiscopat de notre province. Tous nos foyers catholiques devraient renouveler cette consécration devant l'image de la Sainte-Famille fixée à une place d'honneur.

Lecteurs et lectrices de ce journal, vous saisissez l'importance de cette invitation à renouveler cette consécration à la Sainte-Famille.

Tous les évêques de cette province, conscients de tous les dangers qui menacent d'amoinrir ou de détruire l'esprit de famille, ont profité de ce Troisième centenaire pour exhorter tous les catholiques à revenir au culte de la Sainte-Famille, si en haute faveur dans les premiers temps de la colonie de Ville-Marie.

Lorsque vous lirez ce journal, il ne sera pas trop tard pour faire cette consécration, vous avez tout le mois de janvier pour l'accomplir.

Comme syndiqués catholiques vous vous ferez les apôtres de cette consécration à la Sainte-Famille dans vos foyers respectifs. Aidez aussi dans la mesure de votre influence et des moyens mis à votre disposition, à accroître, à fortifier, ou à faire revivre cet esprit de famille, qui a fait la force et l'honneur de notre survivance profondément chrétienne.

Pères de famille, aimez votre foyer, et montrez que vous l'aimez. Après votre travail au bureau, au comptoir, à l'usine, au magasin, aux travaux de tout métier, rentrez chez vous le plus tôt possible; ne vous attardez pas au cabaret; il n'y fait pas bon, lorsqu'on sait que là-bas, une épouse, des enfants bien-aimés vous attendent... Puis, une fois rentré, pourquoi ne profiteriez-vous pas d'un moment propice, pour manifester votre joie et pour dire tout haut que l'on se sent si heureux de passer la soirée en famille.

Vous ne sauriez croire combien cela encourage et les rend heureux d'entendre dire: "J'aime d'être avec vous."

Et vous, mères de famille, c'est à vous de travailler au rétablissement et à l'accroissement de l'esprit de famille.

Que votre amabilité, vos prévenances, votre douceur ne soient point ménagées. Durant l'absence du père et des enfants, arrangez le mobilier, entretenez la propreté des appartements, préparez avec soin les repas; à la rentrée des absents, accueillez-les avec un mot bienveillant et un sourire, tâchez de dissiper les soucis qu'une journée de travail et de préoccupations a suscités, en un mot, montrez leur qu'ils sont les bienvenus.

Enfin, vous aussi, jeunes gens, aimez votre famille. Ne soyez pas comme ces jeunes gens, ces jeunes filles pour qui la maison est un lourd fardeau, qui trouvent longues les heures passées en famille.

Montrez au contraire, par votre joie et votre sérénité, que vous vous plaisez au foyer paternel, prenez part à ces bonnes conversations, ces jeux, ces récréations, ces lectures qui font le charme de nos soirées chrétiennes.

Faites comme le brave ouvrier. Chaque dimanche, il revient saluer ses parents et passe avec eux une petite heure bien agréable; puis, après avoir rempli ses devoirs de fils, il rentre chez lui le cœur joyeux, pour se récréer en compagnie de sa propre famille.

La jeune ouvrière

La jeune fille généralement, travaille pour subvenir à ses propres besoins, pour venir en aide à sa mère veuve, à son père dont le salaire est insuffisant aux besoins de la famille.

La jeune fille travaille, disons-le en toute sincérité, en attendant qu'elle trouve un époux selon son goût, sobre, honnête, bien rangé et en état de la faire vivre convenablement et de faire face ensuite aux obligations d'une famille. Ceci dit, il convient d'ajouter que la jeune fille qui travaille, doit être assidue à l'ouvrage, doit exiger qu'on respecte sa dignité humaine et ne rien faire qui pourrait nuire à sa réputation.

Par sa conduite régulière et toute de dignité dans son vêtement, ses actes, son langage, elle doit attirer la considération et la déférence de tous ceux avec qui elle travaille ou qui la connaissent.

Une jeune ouvrière comme il faut, sérieuse, soumise à ses parents et respectueuse de son employeur, ne peut que réussir dans la vie et rencontrer le "beau", qui sera son protecteur en attendant d'être son mari, aimant, dévoué, digne et modeste. C'est là, jeune ouvrière, notre souhait bien sincère.

L'instruction

L'instruction s'adresse à l'esprit, à l'intelligence. Elle consiste à donner et développer les connaissances qui sont nécessaires à l'homme pour pouvoir agir dans la vie.

Un ignorant ne peut rien faire, il n'a aucun attrait ni réputation pour quoi que ce soit, parce qu'il ne connaît pas. Faites-lui connaître quelque chose, aussitôt, il éprouve un sentiment

qui le porte à désirer ou repousser ce que son esprit connaît et juge bon ou mauvais.

Plus l'instruction sera développée chez un individu, plus aussi, si rien ne vient l'entraver, il éprouvera le besoin d'activité pour acquiescer ou éloigner de lui les divers objets de ses connaissances.

Machine à coudre

La machine à coudre est toute récente. C'est seulement il y a un peu plus d'un siècle, en 1830, qu'elle fut inventée par un Français, Barthélemy Thimonnier, un modeste tailleur de la petite ville d'Amplepuis, près de Lyon.

Thimonnier travailla, cinq ans pour réaliser sa première machine à coudre, qui était entièrement en bois. Quand il voulut en faire la démonstration à Amplepuis, on le considéra comme un fou. Il fut même question de l'enfermer dans une maison d'aliénés.

Thimonnier quitta alors sa ville natale et, portant sa précieuse machine sur son dos, il se rendit à pied à Paris.

Là après bien des efforts, il parvint à monter, en 1831, un grand atelier de couture où fonctionnaient quatre-vingts machines à coudre.

Mais les tailleurs parisiens, furieux de cette concurrence qui, pensaient-ils, allait les ruiner, provoquèrent une émeute, prirent d'assaut l'atelier Thimonnier et détruisirent toutes ses machines.

Le malheureux inventeur devait mourir dix-huit ans plus tard, dans la détresse la plus complète, alors qu'en Amérique la machine à coudre, construite en grande série, commençait à connaître une vogue prodigieuse.

L'art d'élever les enfants

Qu'est-ce donc que l'éducation?

Entendue dans son sens large, l'éducation comprend l'être humain tout entier: le corps et l'âme, mais, à notre sens, les soins donnés au corps sont destinés seulement à fortifier la santé et, par le fait même, à mettre l'âme en bonne situation pour atteindre tout son développement moral et intellectuel: "mens sana in corpore sano", une âme saine dans un corps sain.

L'éducation proprement dite a son siège dans le cœur et se confond avec la vertu.

L'éducation est donc l'art de faire naître et développer chez l'enfant les bonnes habitudes et de détruire, autant que possible, dans leur germe, les mauvais penchants et les défauts, de créer enfin en lui une volonté forte qui le mette à l'abri de ces défaillances morales qui souillent tant d'âmes et déshonorent tant de familles.

Que fait le jardinier chargé de la culture d'un potager? Au printemps, il travaille sa terre et la sème; au fur et à mesure que la plante grandit, il la cultive et l'arrose. Si les mauvaises herbes viennent envahir les bonnes plantes, il les extirpe. Tous les jours il surveille son oeuvre et il n'a de repos que lorsque la récolte est assurée. Voilà bien le travail de l'éducation!

L'âme de l'enfant est cette terre confiée aux soins des parents. Il faut dans cette âme faire germer de bonne heure les bonnes habitudes, extirper les défauts naissants, avoir l'oeil toujours ouvert et ne croire sa tâche accomplie que lorsque la volonté chez l'enfant est bien armée pour la lutte et à l'abri de tout danger moral.

TH. SIMON

La femme

L'homme s'efforce, invente, crée, sème et moissonne, détruit et reconstruit, pense, contemple la femme aimée. Et que fait-elle avec son amour? Elle fait la force de l'homme. Le travailleur a besoin d'une vie accompagnée. Plus le travailleur est grand, plus la compagne doit être deuce.

Ah! vénérons la femme, sanctifions-la, glorifions-la. La femme, c'est l'humanité vue par son côté tranquille; la femme, c'est le foyer, c'est la maison, c'est le centre des pensées paisibles.

C'est le tendre conseil d'une voix innocente au milieu de tout ce qui nous emporte, nous couronne et nous entraîne. Souvent autour de nous, tôt est l'ennemi; la femme, c'est l'amie. Ah! protégeons-la. Rendons-lui ce qui lui est dû. Donnons-lui dans la loi la place qu'elle a dans le droit. Honorons, ô citoyens, cette mère, cette soeur, cette épouse...

La femme contient le problème social et le problème humain. Elle semble la grande faiblesse, elle est la grande force.

L'homme sur lequel s'appuie un peuple, a besoin de s'appuyer sur une femme. Et le jour, où elle nous manque, tout nous manque.

C'est nous qui sommes morts. C'est elle qui est vivante. Son souvenir prend possession de nous. Et quand nous sommes devant sa tombe, il nous semble que nous voyons notre âme y descendre et la sienne en sortir.

Rions un peu

La jeune femme. — Qui! grand-père. Moi, je suis pour l'émancipation de la femme.

Le grand-père. — Mais, petite folle, si tu étais affranchie, tu serais timbrée!

PAS LUI!
— Toto, tu as encore bu un petit verre de Porto?
— Non, m'man, c'est pas moi.
— Qui donc?
— C'est le biscuit qui l'a bu.
— Et où est-il, ce biscuit?
— ... Pour le punir, je l'ai mangé.

La protection de la famille

Un décret législatif comporte toute une série de dispositions concernant l'organisation et la protection de la famille au Brésil.

Ses seize chapitres traitent de questions telles que l'examen médical pré-nuptial pour les colatéraux qui vont contracter mariage, le mariage civil gratuit, la réduction des frais d'enseignement pour les familles de plusieurs enfants, l'admission gratuite comme membres de sociétés sportives pour les enfants appartenant à des familles nombreuses et nécessiteuses, les allocations familiales pour les fonctionnaires et un impôt sur le revenu plus élevé pour les célibataires et les ménages sans enfants. Particulièrement intéressant du point de vue des assurances sociales est la disposition qui vise les prêts au mariage.

Toutes les institutions qui administrent l'assurance-pension obligatoire pour les différents groupes professionnels sont autorisées à consentir des prêts aux assurés âgés de moins de 30 ans pour leur permettre de se marier et de s'installer. Les intéressés doivent notifier leur intention de s'épouser et subir un examen médical aux frais de l'institution. Le prêt n'est accordé que si les résultats de l'examen (qui sont communiqués aux intéressés) sont favorables.

Achat d'un logement

Les prêts peuvent prendre l'u-

ne des deux formes suivantes: une somme importante pour l'achat d'un logement, ou une somme plus réduite pour l'achat d'un mobilier.

Le montant du prêt pour l'achat d'un logement ne peut être supérieur à trois années de gains de l'intéressé, ou des intéressés si tous deux travaillent. Le prêt s'applique seulement à l'achat d'un logement, qui est effectué par l'institution. La propriété ne peut être aliénée ni donnée en garantie par le propriétaire. Le prêt doit être remboursé dans les 20 ans, avec intérêt annuel de 5 pour cent.

Le prêt est réduit d'un dixième de son montant primitif lors de la naissance de chaque enfant qui vit au moins un mois, et de nouveau d'un dixième lorsque l'enfant a été convenablement élevé (formation physique, mentale et morale) jusqu'à l'âge de 10 ans.

Achat d'un mobilier

Un travailleur qui va se marier peut emprunter, en vue de meubler son foyer, une somme plus réduite pouvant atteindre le montant d'une année de salaire, sans dépasser toutefois six contos. Ce prêt réduit est remboursable en cinq ans, avec intérêt de 6 pour cent par an.

La dette est entièrement annulée si quatre enfants naissent dans une période d'un peu plus de sept ans.

Gardez

GARDEZ la cire des gelées, confitures, etc. Lavez, séchez, faites-la fondre et utilisez-la à nouveau.
GARDEZ l'eau de cuisson des légumes pour les soupes et les sauces.
GARDEZ les feuilles de céleri, de persil ou d'oignons verts. Faites-les sécher pour assaisonnements.

GARDEZ le vinaigre des cornichons; son goût épicé relève la saveur des salades.

GARDEZ le papier enveloppant le beurre pour beurrer les léchefrites, casseroles, etc.

CONSERVEZ votre énergie en organisant votre travail à l'avance.

Publié par le Service de Presse et de Publicité, Division de Publicité et d'Extension, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, Canada. (FB).

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

Les activités de nos Syndicats

Les officiers et les membres des syndicats catholiques des divers centres industriels de notre province ont eu des activités véritablement profitables à la cause du syndicalisme catholique au cours de l'année écoulée. Ces activités ont attiré l'attention non seulement des ouvriers, qui comprennent de mieux en mieux la valeur numérique, économique et morale des syndiqués, mais aussi du patronat qui y voit un mouvement de paix industrielle et sociale reconfortante.

Les cercles d'études et le "Syndicaliste" ont fait des officiers et de nombreux membres des syndicats une élite avertie et fort précieuse pour les ouvriers qui ont joint nos rangs, car ils ont là la certitude de ne pas errer. Conseillons aux ouvriers de se faire un devoir d'honneur de suivre régulièrement les séances des cercles d'études afin de grossir les rangs de l'élite syndicale qui pourra, après la guerre faire bonne figure devant les graves et nombreux problèmes à résoudre.

Boulangers de Québec

Le syndicat national catholique de l'industrie de la boulangerie, de la pâtisserie et de la biscuiterie de Québec a choisi ses officiers pour l'année 1941-42. Voici leurs noms: président: M. Cyrille Laliberté; vice-présidents: MM. Alexandre Fiset et Alphonse Dion; secrétaire-archiviste, M. Roméo Beaudet; assistant, M. Emile Gosselin; secrétaire-financier, M. Eugène Lévesque; assistant, M. Adrien Giguère; secrétaire-trésorier, M. Ludger Bédard; sergent d'armes, M. Ferdinand Pouliot; syndics, MM. Georges Ratté, Gaudiose Langlois et Fortunat Côté.

Les élections furent présidées par M. Alphonse Roberge, vice-président du Conseil général.

Officiers des gantiers

Au cours d'une importante assemblée du Syndicat national catholique des gantiers de Loretteville (section féminine), à laquelle M. R. Bellemare, président de la Fédération des gantiers, assistait, on a procédé à l'élection des officières. Les élues sont les suivantes: Mlle Marie-Anne Dubeau, présidente; Mlle Angéline Denis, vice-présidente; Mlle Fernande Hébert, secrétaire-archiviste; Mlle Simone Genest, secrétaire-correspondante; Mlle Adrienne Trudel, gardienne; déléguée à la Fédération, Mlle Juliette Dubeau. Ce syndicat compte actuellement 125 membres recrutés parmi les employées des manufactures suivantes: Acme, Perrin et Maurice Pléau.

Comité d'organisation

M. Alphonse Roberge a été réélu président du Comité d'organisation du Conseil général des syndicats de Québec. Les autres officiers sont: MM. Omer Chevalier, vice-président; Laurent Morency, secrétaire; Adalbert April, assistant-secrétaire; Alexandre Masse, trésorier.

Les plombiers

Le Syndicat des plombiers de Montréal déploie depuis déjà quelques semaines, une activité soutenue en vue d'apporter un renouveau qui serait profitable aux membres et à la cause qui les intéresse si sérieusement.

Les officiers et les membres liés par une collaboration de tous les instants voient déjà leurs efforts couronnés de succès qui ramènent chez le plus grand nombre cette confiance qui s'était quelque peu amoindrie devant les difficultés.

M. H. Vinet, agent d'affaires du syndicat, reçoit de la part des officiers et des membres un appui reconfortant dans le travail de surveillance qu'il est tenu de faire afin que les intérêts professionnels des plombiers soient bien protégés, même ceux des patrons, car le succès de l'entreprise du patron, c'est aussi le succès des ouvriers. Le recrutement se poursuit avec le plus bel entrain parmi les ouvriers du métier qui comprennent mieux les avantages du syndicat comme aussi son influence sur les patrons parce qu'ils réalisent que le mouvement syndical en est un de paix industrielle et sociale.

M. Vinet fait un appel aux plombiers non organisés et les prie de se jeter dans la mêlée afin de protéger le plus efficacement possible leurs intérêts.

Avis aux gantiers

M. R. Bellemare, président de la Fédération des gantiers, nous

fait part du communiqué suivant: Nous avons commencé une nouvelle année d'efforts afin que la Fédération des gantiers et les syndicats qui lui sont affiliés aillent de l'avant dans la voie du progrès et toujours sans faiblesse.

Il est cependant nécessaire que nos membres connaissent mieux le mouvement de la fédération comme aussi de nos syndicats. Pour en arriver là, il est nécessaire de lire avec attention la constitution des syndicats afin d'en mieux comprendre la valeur syndicale et morale comme aussi de mieux apprécier les précieux avantages matériels et moraux assurés aux membres. Il y a une nécessité urgente pour tous les membres de payer régulièrement leurs cotisations et de bien constater que le timbre soit bien en la place voulue dans leur livret.

M. Bellemare ajoute que les membres ont le devoir de bien connaître les règlements des bénéfices en maladie afin d'éviter des erreurs ou des retards.

Impressions de retraite

Nous publions volontiers le communiqué suivant qui nous est remis par des officiers de l'Association nationale des briqueteurs et maçons de Montréal: "La Villa Saint-Martin! Que c'est vague pour celui qui ne la connaît pas, et naturellement ne peut l'apprécier. Seulement, comme anciens retraitants, la chose est bien différente. Aussi le but de ces quelques remarques est-il de faire désirer la connaissance de cette oasis à l'atmosphère si reposante, au milieu de tout le bruit de notre monde si troublé. On ne saurait dire en de courtes considérations, tout ce que nous, ouvriers, habitués aux fracas et tourbillons de la vie, pouvons retirer de profit. Que d'inquiétudes apaisées, que de misères soulagées.

Ainsi que l'on juge un arbre à ses fruits, notre association l'est par ses membres. Plus nos membres seront bons, meilleure sera notre organisation, c'est logique. Quelques-uns penseront peut-être que ces "petites" retraites ne sont bonnes et utiles qu'aux mauvais. C'est là une erreur, car elles sont le meilleur moyen pour le médiocre de se grandir.

"Toujours plus haut!" devrait être notre mot d'ordre.

Comme membres de l'Association des briqueteurs et maçons, nous remercions bien sincèrement celle-ci de l'occasion qu'elle nous a fournies de participer à cette retraite, si courte fût-elle. Nous encourageons tous nos confrères à profiter de la prochaine occasion afin qu'ils aient l'avantage de goûter au reconfort moral d'un court séjour à la Villa Saint-Martin.

Les officiers de l'Association des briqueteurs et maçons.

A Chicoutimi

Au cours d'une assemblée générale, tenue récemment et à laquelle assistaient tous les membres, le Syndicat des Imprimeurs de Chicoutimi procéda à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant: président, Salmon Lessard, 5e terme; vice-président, J.-D. Bernier; secrétaire-archiviste, Victor Leclerc; secrétaire-trésorier, Raymond Seers; maître de chapelle, P. Tardif; sentinelle, Léon Girard.

Union du vêtement

La soirée organisée par l'Union nationale du vêtement de Montréal réunissait un auditoire nombreux et sympathique à

l'Auditorium du Plateau et a obtenu le plus franc succès.

Sous l'habile direction de M. L. Gagné, l'exécution du programme marcha rondement: vues parlantes, solo de violon par M. Lafontaine, chant par Mlle Huot, membre de l'Union, et par M. R. Mousseau. Au début de la soirée, M. A. Forté, agent d'affaires, fit quelques remarques fort appropriées sur l'Union, les avantages qu'elle offre à ses membres, sur les améliorations importantes obtenues et sur les relations on ne peut meilleures, qui existent entre l'Union, les employeurs et les divers contremaîtres et contre-maîtresses.

A M. J.-E. Foucault, gérant du secrétariat, revint la mission de faire les remerciements d'usage.

Parmi les invités, on remarquait: MM. les abbés J. Bertrand et L. Valois, aumôniers des syndicats, le R. P. Lavigneur, mariste, MM. Alf. Charpentier, président de la C.T.C.C., J.-B. Delisle, président du conseil central de Montréal, S. H. le maire Raynault, Me Guy Desaulniers, aviseur légal de l'Union, MM. Rennie et Ammett et son épouse de la Standard Shirt, les patrons et contremaîtres de la fourrure, de la chemise et de la robe, ainsi que MM. Lahaie et Lafontaine et Mme Langevin officiers des sections.

Nouveaux officiers

Le Syndicat des employés extérieurs de la cité de Québec vient de faire le choix de ses officiers pour un nouveau terme, avec le résultat suivant:

Président, Alfred Maheux; 1er vice-président, Wilfrid Beauregard; 2e vice-président, Wilfrid Morisset; secrétaire-archiviste, Roméo Gagnon; ass.-arch., Jean-Baptiste Frenette; trésorier, Adrien Morency; secrétaire-financier, Alexandre Hamel; secrétaire-correspondant, Joseph Piamondon; sentinelle, Joseph Auclair; sergent d'armes, Louis Madore.

Les premières bibliothèques

Les premières bibliothèques connues furent celles des Hébreux: elles renfermaient les tables de la loi, les livres de Moïse et ceux des prophètes.

La plus ancienne collection de livres dont on fasse mention est celle que constitua Osymandias, l'un des premiers rois d'Egypte, douze siècles avant notre ère.

Il y avait une bibliothèque à Memphis dans le temple de Vulcain; mais la plus riche de l'antiquité fut celle de Ptolémée à Alexandrie; elle contenait 54,800 volumes ou rouleaux manuscrits. Après avoir été brûlée sous César, elle fut recomposée, portée à 700,000 volumes et brûlée de nouveau, l'an 650, par l'ordre du kalife Omar.

Notre alphabet

Notre alphabet (français) vient presque tout entier de l'alphabet latin, et les lettres y sont disposées dans le même ordre. Les Romains tenaient eux-mêmes leur alphabet des Grecs, et ceux-ci avaient reçu le leur des Egyptiens, par l'intermédiaire des Phéniciens. Ces derniers, auxquels on a longtemps attribué la découverte de l'écriture alphabétique, n'en ont été que les vulgarisateurs.

Le dimanche

Le dimanche, le jour du Seigneur, est devenu un jour comme les autres — nous devrions dire pire que les autres et ce, de par une coupable négligence des autorités compétentes en la matière, des patrons qui refusent à l'ouvrier la joie de participer au bonheur et au repos du dimanche, des parents qui font le travail le dimanche, qui pourraient être fait un autre jour donnant ainsi, le mauvais exemple à leurs enfants.

Sachons donc obéir à l'avertissement solennel que nous donnaient les évêques de notre province dans leur lettre collective de novembre 1929. "Ayez à cœur, par votre vigilance et votre exemple, de maintenir le jour du Seigneur en grand honneur parmi nous et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

Pensées

La justice sociale doit pénétrer les institutions et la vie tout entière des peuples. Son efficacité doit surtout se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe toute la vie économique.

Blessures aux yeux

Des blessures aux yeux, causées par des accidents dus à l'imprudence, surviennent dans l'ensemble des usines de l'Amérique du Nord, au rythme de 11 cents pour chaque journée de travail. On estime que 98 pour cent de ces accidents pourraient être évités. La vue des ouvriers est aussi importante, dans notre effort national pour gagner la guerre que celle des soldats. Il est sûrement triste de penser que 350,000 accidents annuels arrivent, qui pourraient être évités. Ils coûtent plus de cent millions de dollars par année aux travailleurs et un autre cent millions aux patrons. Les plus grandes précautions devraient être prises pour éviter les causes de pareilles blessures.

C. Lamond & Fi's Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU. C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

PHARMACIE PINSONNAULT

1300 RUE ONTARIO EST. COIN PLESSIS

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

MONTREAL

Où va votre argent

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

1096 RUE PLESSIS
1096 RUE PLESSIS
1096 RUE PLESSIS

MONTY, GAGNON & MONTY

AMHERST 8000

M. MONTY, PRÉSIDENT
P. GAGNON, VICE-PRÉSIDENT
M. MONTY, SECRETAIRE
C. J. A. BOIVIN, DIABOTERIE
S. P. E. MARIN, DIRECTEUR

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

La Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée

B. LAPOINTE, 414 RUE ADAM, MAISONNEUVE - AMHERST 311

G. N. MONTY

Définition de la discipline

Pour qu'un syndicat ouvrier progresse, réalise toute sa mission, il est nécessaire que la discipline y soit à l'honneur.

Le dictionnaire Larousse définit comme suit la discipline: "Ensemble des lois, règlements qui régissent certains corps comme l'Eglise, l'armée, la magistrature, les écoles."

Platon, en parlant de la discipline disait: "Toute la force de l'éducation est dans une discipline bien entendue."

La discipline, vertu intérieure, est l'habitude qui donne à chaque être sa place, son temps, son lieu, et qui n'admet pas, ne permet pas d'injustice. Elle est une vertu en ce sens qu'elle est un état d'âme, une disposition habituelle de la volonté qui porte l'homme à rendre à chacun la place qui lui revient.

En plus de s'adresser à nos facultés: l'intelligence et la volonté; elle s'adresse à nos sens internes: imagination et mémoire; nos sens externes: odorat, ouïe, vue, goûter, toucher; elle

s'adresse enfin à nos actes qu'ils soient individuels, sociaux ou collectifs.

Et d'une manière toute particulière, pour les ouvriers, elle règle les relations de subordonnés à supérieurs; de supérieurs à inférieurs; elle régit les devoirs et les droits de chacun en regard des données des syndicats catholiques.

La discipline, amis lecteurs, est directive, car elle maintient l'observation constante des règles; préventive, car elle prévient l'infraction des règles et des lois par le zèle et la vigilance; repressive, car elle réprime la transgression de la règle ou des lois par la ponctualité de sa justice pour corriger le désordre dès qu'il se présente, c'est-à-dire qu'elle ne laisse rien de coupable sans correction.

Souhaitons que chaque membre de nos syndicats soit un discipliné sincère et persévérant, pour le bien de notre mouvement ouvrier.

J.-E.-A. PIN

Salaires et indemnités de vie chère

(Suite de la 1ère page)

En voir avec l'exécution de contrats de guerre, le décret C. P. 8253 s'applique aux salaires des employés depuis le 15 novembre 1941, et il ne s'appliquera qu'à partir du 15 février prochain pour ce qui a trait au paiement de l'indemnité de vie chère. De plus, dans ces cas, le montant de l'indemnité de vie chère payable le 15 février prochain ou sur la première paye qui suivra cette date, représentera obligatoirement la hausse du coût de la vie entre octobre 1941 et janvier 1942 inclusivement. Le montant de l'indemnité de vie chère sera annoncé par le Conseil National du Travail en temps de guerre. Pour la période précédant octobre 1941, il faut voir si les conventions ne contiennent pas des droits acquis pour les salariés. Les intéressés, employeurs et employés, peuvent aussi discuter d'une indemnité de vie chère plus élevée que celle couvrant la période d'octobre 1941 à février 1942. Cette discussion peut porter sur la période remontant jusqu'à la dernière augmentation générale des salaires, mais pas plus haut, de toute façon, que le mois d'août 1939. Si les parties tombent d'accord, leur entente doit être sanctionnée par le Conseil Régional du Travail de la province de Québec. Si les parties ne s'entendent pas, on devra soumettre la question, par mémoire rédigé à cet effet, au Conseil Régional du Travail de la province de Québec pour étude et décision.

En garde ouvriers...

(Suite de la 1ère page)

unions américaines. L'Union soviétique est en guerre, les communistes des unions canadiennes ou américaines sont en guerre; les États-Unis sont en guerre, la Fédération Américaine et le C.I.O. sont en guerre.

Que toutes les unions concourent à notre effort de guerre, nous nous en réjouissons, mais vous, ouvriers canadiens, vous devez admettre que les idées sociales et nationales des chefs jouent un grand rôle dans l'orientation de tout mouvement ouvrier.

Encore une fois, l'organisation ouvrière est une puissance pour les ouvriers; l'ouvrier a droit de s'organiser, son intérêt le lui commande, mais encore doit-il, avant de s'enrôler dans une organisation, s'assurer de la nature de ses principes et de la valeur morale de ses chefs.

La victoire venue, le Canada ne sera plus l'allié de l'Union soviétique contre le nazisme, ni le compagnon d'armes des États-Unis contre le Japon. Nous aurons de graves problèmes à régler qui mettront peut-être aux prises les intérêts des bolchevistes, des Américains et des Canadiens.

Ouvriers canadiens, ne commettez pas l'imprudence de contribuer à édifier des unions dont la puissance travaillera un jour contre vos intérêts nationaux, sociaux ou religieux.

Jean BERTRAND, ptre
aumônier général
de la C.T.C.C.

Chars d'assaut

Les premiers chars d'assaut employés au cours de la précédente guerre furent fabriqués en Angleterre et envoyés en France dans de grandes caisses portant l'inscription "Tanks" afin de cacher aux curieux la nature de leur contenu. Ce nom leur est resté depuis. Ajoutons que 49 de ces chars d'assaut furent employés, pour la première fois, le 15 septembre 1916 contre les lignes allemandes qui furent désorganisées par l'effet de cette surprise.

Une semaine du dimanche

La Ligue du dimanche organisée de nouveau, avec l'approbation de l'épiscopat, une Semaine du dimanche qui aura lieu du 1er au 8 février 1942.

Plus que jamais il nous faut donner à Dieu la place à laquelle il a droit dans nos vies. Un trop grand nombre continuent à l'oublier, en particulier pour ce qui concerne l'observance du précepte dominical. Un vigoureux rappel, appuyé sur la situation présente, leur fera peut-être ouvrir les yeux. Il aidera certainement les négligents et les faibles à opérer le redressement qui s'impose.

Savoir vouloir

Jeunes ouvriers avez-vous songé à cette vérité, que pour réussir dans la vie, il faut d'abord posséder cette foi en l'avenir qui maintient le courage et la volonté?

Vous réussirez à devenir le meilleur ouvrier de votre métier et peut-être contremaître, surintendant, si ce n'est pas patron, par l'étude, l'application au travail qui vous feront découvrir ce que vous ne savez pas encore.

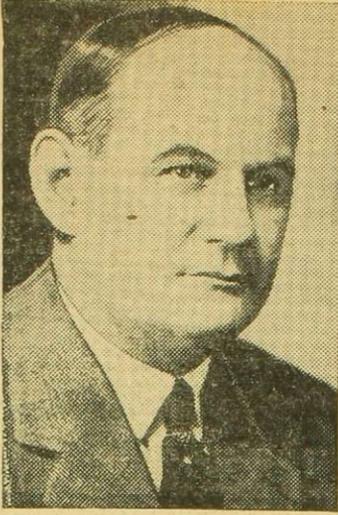
Ayez cette curiosité agissante qui ne se lasse jamais de recherches à faire, cet esprit de conquête qui pousse et entraîne vers les sommets.

"Pour devenir un ouvrier comme tel et tel, que chacun cite et dont tous admirent les ouvrages, il faut, disait André-Jacob Roubo, alors apprenti, savoir ce qu'ils savent et faire ce qu'ils font: Je saurai, je ferai tout cela et quelque chose de plus, et quelque chose de mieux."

Il avait dit: "Je veux être le premier menuisier de France" Il devint plus que cela et il a joui d'une renommée européenne.

Comme lui, sachez vouloir et être persévérant.

NOUVEAU MINISTRE



Humphrey Mitchell

Le 15 décembre, le premier ministre annonçait la nomination de M. Humphrey Mitchell, comme successeur de l'hon. Norman McLarty. Ce dernier, pour des raisons de santé, avait démissionné pour accepter un ministère moins affecté par la guerre, le secrétariat d'Etat.

Au sujet de la nomination de M. Mitchell, voici ce qu'a déclaré M. King: "Je suis sûr que la confiance accordée par le monde ouvrier à la politique du gouvernement de protéger ses droits et de faire avancer ses intérêts sera accrue davantage, si possible, par la nomination d'un ministre du Travail qui a été toute sa vie près du monde ouvrier."

Electricien de son métier, le nouveau ministre a été intimement mêlé aux problèmes ouvriers; par ses talents naturels, il s'imposa à l'attention des travailleurs et devint un chef ouvrier bien connu.

Dans les rangs des unions ouvrières pendant de nombreuses années, nous pouvons dire qu'il connaît très bien leurs traditions et leurs besoins.

Par ailleurs, M. Mitchell possède une vaste expérience des problèmes administratifs, expérience qui lui sera très précieuse pour diriger son nouveau ministère. En effet, il a été successivement directeur de la section du ministère du Travail chargée de la répartition de la main-d'œuvre, secrétaire du conseil national des ressources en main-d'œuvre, président de la Commission des enquêtes dans les différends industriels et dernièrement, président de la Commission nationale du Travail en temps de guerre.

Ces vastes connaissances acquises, dans les mouvements ouvriers ainsi que dans les postes importants qu'il a occupés, qualifient hautement l'hon. M. Mitchell pour prendre charge avec avantage d'un portefeuille aussi important que celui du Travail.

M. Mitchell est le premier ouvrier à devenir ministre du Travail, depuis l'hon. Peter Heenan.

Les ouvriers peuvent donc avoir confiance en leur nouveau ministre, "un des leurs": il comprendra plus que tout autre leurs problèmes.

Nous offrons à l'honorable ministre du Travail nos plus sincères félicitations pour sa récente nomination et nous lui donnons l'assurance de notre plus entière collaboration.

A. B.

Utile à savoir

Avant 1850, il n'y avait pas de moineaux dans l'Amérique du Nord. Huit couples de ces oiseaux furent apportés d'Europe à Brooklyn, États-Unis, en 1850 ou 1857, et depuis lors, ils ont tellement peuplé que 15 ans plus tard on en voyait déjà des quantités dans la province de Québec et aussi loin dans l'ouest que l'Etat Iowa.

Aujourd'hui, ils pullulent à tel point que certains Américains les appellent les rats de l'air.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Épargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221, rue St-Jacques ouest,

316 succursales et bureaux

Montréal

"OU L'ÉPARGNANT DÉPOSE SES ÉCONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

GATEAU

au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffaleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL

FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée

J. Joubert
LIMITÉE